

## Documentation et bibliothèques

### Le livre : son prix, son format et sa consommation

France Bouthillier

---

Volume 46, numéro 4, octobre–décembre 2000

URI : [id.erudit.org/iderudit/1030616ar](http://id.erudit.org/iderudit/1030616ar)

DOI : [10.7202/1030616ar](https://doi.org/10.7202/1030616ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

#### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques  
de la documentation (ASTED)

ISSN 0315-2340 (imprimé)  
2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

#### Citer cet article

Bouthillier, F. (2000). Le livre : son prix, son format et sa  
consommation. *Documentation et bibliothèques*, 46(4), 155–  
155. doi:10.7202/1030616ar

---

Tous droits réservés © Association pour l'avancement  
des sciences et des techniques de la documentation  
(ASTED), 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services  
d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous  
pouvez consulter en ligne. [[https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-  
dutilisation/](https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/)]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université  
de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour  
mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

## Le livre : son prix, son format et sa consommation

Décidément, la question du livre fait toujours couler beaucoup d'encre. Au Québec, le rapport Larose déposé en octobre 2000 a recommandé, comme on pouvait s'y attendre, l'imposition d'un prix unique pour tous les livres vendus dans la province, autant ceux de langue française que ceux de langue anglaise. Le milieu du livre revendique donc une nouvelle législation ayant pour but de renforcer les dispositions de la Loi 51, qui fut adoptée dans les années 1970, obligeant commissions scolaires et bibliothèques à acheter leurs livres dans les librairies agréées à un prix unique. Pour contrer la concurrence des magasins à grandes surfaces, cette recommandation vise à étendre au consommateur la logique de la Loi 51 en vue de protéger les librairies qui souffrent de plusieurs pratiques concurrentielles, notamment celles des mégalibrairies qui s'imposent de plus en plus dans le paysage québécois. Pourtant, l'achat de livres dans le réseau Internet semble bien plus dommageable. Contrairement à Amazon.com, les librairies québécoises tardent à offrir des services en ligne variés. Prédire l'impact de cette recommandation sur le comportement des consommateurs est bien difficile, car si la santé des petites librairies est chancelante, que sera-telle avec la venue du livre électronique ?

Non seulement la publication de livres dans Internet a suscité un vif intérêt, le cas des chapitres de Stephen King, mais la venue d'un livre électronique lisible sur petit appareil d'appoint est chose imminente. Bien que cela ne menace pas les librairies en soi, il semble néanmoins que cela puisse menacer leurs revenus, car il s'agit d'un nouveau marché pouvant leur échapper. L'approvisionnement des textes électroniques se fera-t-il au moyen d'Internet ou en librairie ? Les experts estiment qu'il y aura des marchés parallèles : le livre sera à la fois diffusé en format papier, de manière électronique ou en ligne. Mais qu'en sera-t-il du prix, car tous ces formats n'impliqueront pas les mêmes coûts et chacun devrait se vendre à des prix différents.

Les dispositions d'une nouvelle loi pourront-elles amoindrir les variations de prix ?

Par ailleurs, on continue d'entendre régulièrement les auteurs se plaindre de la consommation des livres en bibliothèques pour laquelle ils ne reçoivent pas de droits d'auteur. La question soulevée en France et ici remet en question les acquis des utilisateurs de bibliothèques lesquels, rappelons-le, ne sont pas protégés par une quelconque législation relative à la gratuité des services de bibliothèques. Curieusement, les auteurs et leurs associations ne se plaignent pas encore de la consommation des livres en librairies qui, surtout dans le cas des mégalibrairies, est importante et pour laquelle ils ne reçoivent pas non plus de compensation.

Alors qu'à notre époque, l'accès à la connaissance, au savoir et aux ressources documentaires devrait être d'une extrême facilité et simplicité, on réalise que le marché du livre, de sa réalisation à sa consommation, comprend plusieurs acteurs qui entretiennent des relations de plus en plus tendues. Auteurs, éditeurs, libraires et lecteurs ont des intérêts de plus en plus divergents. On peut se demander aussi en quoi, à l'heure d'une plus vive concurrence dans la production et la distribution du livre, des recommandations visant à éliminer cette concurrence pourront changer les règles du jeu.

Sans traiter de ces sujets, le numéro qui suit offre un menu complémentaire. Lalthoum Saàdani, heureuse récipiendaire du prix Paul-Aimé-Martin décerné par l'ASTED, nous donne une vue d'ensemble des théories sur le transfert des connaissances et de leur potentiel pour comprendre la recherche d'information. Son texte dresse des ponts intéressants entre différents domaines de recherche scientifique. Gaston Bernier nous présente un état de la question en ce qui concerne les ressources documentaires des bibliothèques publiques de demain et soulève divers enjeux pouvant affecter leur développement. Enfin, Sylvain Gaudreault nous entretient du don de livres à des fins huma-

nitaires. Son texte nous rassure, car, malgré les relations marchandes citées plus haut, il nous rappelle que l'humanisme existe toujours et que lorsque la consommation de livres se transforme en dons, le geste n'a pas de prix et représente une valeur inestimable.

**France Bouthillier**